

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

VOU le règlement n°2023/0253 de la commission du 28 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de moindre portée, pris en date du 28 décembre 2023 par le règlement (UE) n°2023/1759 de la commission du 2 juillet 2023
VOU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L322-2, et L322-5
VOU la délibération n°1 du 20 février 2022 portant sur la mise en place du dispositif Champions du territoire.
VOU le règlement relatif à la mise en œuvre du dispositif Champions du territoire.
VOU l'avenant n°4 à la convention relative à la mise en œuvre du SAGE concernant la mise en œuvre du dispositif « Champions du territoire » par l'attribution de dispositif « Aide au contact » signé le 30 juin 2022
VOU la demande d'aide Champions du territoire déposée par l'entreprise INSILIBIO le 20 mai 2023
VOU l'avis de la commission rendu en date du 25 septembre 2023

CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réelles, dont au moins 10 pour cent de dépenses à 30 000 € HT
CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT éligibles est de 22 480 € HT et que le montant des dépenses HT éligibles est arrêté à 30 000 € HT, en application du règlement, le montant de calcul sont les suivantes : 22 480/50 % = 4 496 €

D É C I D E

Et attribuer à l'entreprise INSILIBIO, dont le siège est situé au 1 Avenue d'Etat à Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 4 496 €
De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise INSILIBIO, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre

Imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole

Fait à Limoges le 21 OCT 2023

La Présidente,

Danièle DEMEON

Publié le 20 OCT 2023
Cette décision sera également l'objet d'une notification auprès de l'Etat

DÉCISION

Décision de versement d'une aide Champions du territoire - INSILIBIO

1 DOCUMENT - Publié le 20 Octobre 2023



DEC_ECO_24524_AIDE_CHAMPIONS_TERRITOIRE_INSILIBIO.pdf
(.pdf, 85,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**